

## CONTRATS D'OBJECTIFS 2007-2010 et 2008- 2011 phase de mise à jour du programme d'actions

**L'application informatique du contrat d'objectifs est en cours de réécriture.  
La mise en place de cette nouvelle application est prévue pour la rentrée scolaire 2009. Jusqu'à cette échéance, les établissements scolaires continuent d'utiliser l'application informatique existante.**

### Mise à jour du programme d'actions :

L'établissement pourra, chaque année, réajuster ses actions en fonction des résultats obtenus, dans le respect des objectifs initiaux. **Il devra être mis à jour chaque année dans l'application.**

**Dans le menu :** sélectionner **SAISIR/VISUALISER**

**Conseils pour la saisie :** *compte tenu de la longueur des zones textes à saisir, il est préférable de préparer votre saisie dans un document Word (et uniquement Word, et sans tableau) puis de faire du copier/coller dans le formulaire de saisie.*

*Le temps de saisie est de 40 minutes. Passé ce délai, les informations saisies ne seront pas validées.*

**contrat d'objectifs – programme d'actions :** dans la liste des actions enregistrées, vous pouvez créer une nouvelle action ou supprimer une action

Par ailleurs, pour les actions EDD et pour les actions artistiques, culturelles et scientifiques, vous devez remplir le dossier spécifique correspondant

**dossier spécifique : EDD, actions artistiques, culturelles, scientifiques**

### Relation contrat d'objectifs / actions financées par des partenaires extérieurs :

Dans le cadre de procédures spécifiques partenariales, les établissements scolaires collaborent avec différents partenaires pour l'accompagnement et le soutien financier de leurs actions éducatives.

Structure	Dispositif de soutien aux actions d'établissement
Conseil régional <ul style="list-style-type: none"><li>• lycées</li><li>• collèges pour l'orientation</li></ul>	Dispositif SOPRANO : club culture, lycéens au cinéma, lycéens à l'opéra Dispositif « Demain en main » Objectif Terre : éducation à l'environnement pour un développement durable Orientation : collèges et lycées Passeport solidaire
Direction régionale des affaires culturelles - DRAC	Ateliers artistiques et actions artistiques et culturelles relevant du volet artistique et culturel du projet d'établissement
Délégation régionale recherche et technologie – DRRT – ministère recherche et technologie	Ateliers et actions scientifiques et techniques relevant du volet artistique et culturel du projet d'établissement
Direction régionale de l'environnement - DiREN	Éducation pour un développement durable
Agence de l'eau	Éducation pour un développement durable
MILDT	Éducation à la santé et à la citoyenneté autour de thématiques tabac, drogue et dépendances
Ministère de la Défense	Projets conjoints éducation nationale / Défense
OFAJ	Echanges franco-allemands
Programme communautaire (ex Socrates)	Programme d'action dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie
Conseils généraux	Projets spécifiques

Ces opérations se caractérisent par des **priorités spécifiques**, et/ou des **procédures propres**, sauf pour la DRAC et la DiREN pour lesquelles l'appel à projets se fait via l'application du contrat d'objectifs, et par une **démarche concertée** avec les services académiques.

Dans le respect des compétences respectives, les partenaires attendent de l'éducation nationale qu'elle se porte garante de la qualité et de la pertinence des actions proposées, pour lesquelles des subventions importantes sont souvent sollicitées.

Ces actions trouvent dans la démarche engagée toute leur légitimité. La validation de l'ensemble des actions soumises aux partenaires externes à l'éducation nationale se fonde donc sur la qualité et la crédibilité du contrat d'objectifs.

Si l'outil informatique des contrats d'objectifs reprend l'ensemble des actions pédagogiques et éducatives présentées par l'établissement, celles qui nécessitent un financement autre que celui de l'éducation nationale doivent faire l'objet, en plus de la fiche action du contrat, d'un dossier spécifique.

- **pour les ateliers artistiques et les actions artistiques et culturelles demandant un financement à la DRAC**

Dans le menu de l'application du contrat d'objectifs – rubrique : dossiers spécifiques

Il s'agit d'actions concourant à la mise en œuvre du volet artistique et culturel de l'établissement qui peut comprendre

- o des actions interdisciplinaires référencées : classes à PAC, IDD, PPCP, TPE
- o ou des actions particulières

La DRAC assure

- o pour les ateliers artistiques : à parité avec l'éducation nationale, la rémunération des partenaires culturels
- o le financement d'autres actions artistiques et culturelles portées par des structures culturelles ou des équipes artistiques professionnelles.

Il est important que l'établissement et la structure impliquée travaillent ensemble dès le montage du projet. La durée d'intervention artistique ou culturelle ne pourra être inférieure à 10 heures.

**Seuls les projets mentionnés dans ce volet artistique pourront être examinés et bénéficier d'une subvention que la DRAC versera à la structure culturelle ou à l'équipe artistique**

- **pour les ateliers et actions scientifiques et techniques demandant un financement à la délégation régionale recherche et technologie - DRRT**

Dans le menu de l'application du contrat d'objectifs – rubrique : dossiers spécifiques

- **pour les projets liés à l'éducation vers un développement durable demandant un financement de la DiREN, de l'Agence de l'eau de la région dans le cadre du dispositif « objectif Terre », des conseils généraux**

Dans le menu de l'application du contrat d'objectifs – rubrique : dossiers spécifiques

Les projets d'éducation pour un développement durable peuvent outre les moyens de l'éducation nationale recevoir des aides de différents partenaires

- o l'agence de l'eau
- o le direction régionale de l'environnement – DiREN
- o la région Rhône-Alpes dans le cadre du dispositif « Objectif Terre » : uniquement pour les lycées
- o les conseils généraux dans le cadre d'appels à projets spécifiques

- **pour l'opération école ouverte** dont le financement spécifique de l'éducation nationale relève d'une procédure annexe <http://www.web-adm.in.ac-grenoble.fr> rubrique « établissements » puis « école ouverte »

- **pour l'accompagnement éducatif** dont le financement spécifique de l'éducation nationale relève d'un appel à projets distinct

- **pour les actions éducation à la santé et à la citoyenneté autour de thématique « tabac, drogue et dépendances » demandant un financement à la MILDT**

<http://www.web-adm.in.ac-grenoble.fr> rubrique « établissements » puis « santé/social »

- **pour les lycées demandant un financement dans le cadre des dispositifs SOPRANO, et/ou DEMAIN en MAIN, et/ou Passeport solidaire dans le domaine des échanges avec les zones de coopération de Rhône-Alpes, et/ou Objectif Terre.**

Site Extranet de la Région <http://extranet.cr-rhone-alpes.fr>

- **pour les actions pédagogiques conduites en partenariat avec le ministère de la Défense**  
[http://media.education.gouv.fr/file/35/88/6/demande\\_subvention\\_34886.pdf](http://media.education.gouv.fr/file/35/88/6/demande_subvention_34886.pdf)

- **pour les actions relevant de financements des conseils généraux** : les appels à projets sont adressés aux établissements directement par ces instances

- **pour les échanges franco allemands demandant un financement de l'OFAJ**

<http://www.ofaj.org> page « espace formateurs » rubrique « organiser une rencontre » puis « subventions/formulaires »

- **pour les actions s'inscrivant dans le programme communautaire d'action dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie (ex Socrates)** <http://www.europe-education-formation.fr/>